République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231003-81-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

N° 81/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 26 septembre
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 octobre

Objet de la délibération :

Créations de postes

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
 Présents titulaires 	65	
- Absent(e)s :		
· Dont suppléé(e)s	6	
· Dont représenté(e)s	8	
· Excusé(e)s :	6	
· Non excusé(e)s :	12	
- Votants	79	

Résultat du vote	
- Pour:	79
- Contre:	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois octobre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Salle Culturelle de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Angèle LIME, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Pascal GOSSE à Sarah VIONNET, Isabelle GUILLAME à

Procuration Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Vanessa DORDOR, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille

PICARD à Nathalie LAURENT

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par

Suppléé(e)s

Jean-Marie CLERC, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier
LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien

DEFRASNE, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e) Joël BOLE, Elisabeth JACQUES, Vincent MARGUET, Romuald

MAUGAIN, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY

Christine BREUILLOT, Yves CUINET, Cyrielle DELISLE, Marye FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie

Absent(e)s

LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO,

Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu la nécessité de créer un poste de technicien (catégorie B) en contrat de projet de 1 an pour venir en aide et accompagner la responsable de service dans la phase étude des prises de compétence eau et assainissement,

Vu la nécessité de créer un poste d'agent technique à Nautiloue,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 18 septembre 2023,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Créer les postes suivants pour une durée d'un an
- > Signer les contrats et autres documents y afférents

Postes	Grade	Temps de	Statut
		travail	
Contrat de projet	Technicien	35h	Contractuel
accompagnement transfert	ou		
de compétences Eau et	technicien		
Assainissement	principal		
Agent technique Nautiloue	Adjoint	35h	Contractuel
	technique		

Fait et délibéré en séance, le 03.10,2023

Pour Extrait donforme, Jean-Claude GRENIER

Président